



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mars 2024 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

**Présents** : Jean-Luc THOMAS, Emile CILAS, David BOUDET, Luc VERGONI, Alexandre COLLIGNON, David MAILLET, Jacques POIGNON, Véronique DELAVELLE, Armelle LENDROIT

**Procuration(s)** :

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Lucie SIMONIN, Rémi PARDIEU

**Secrétaire de séance** : Mme. Armelle LENDROIT

**Président de séance** : M. THOMAS Jean-Luc

## **01. Élection du secrétaire de séance**

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.  
Mme Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

## **02. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 16 janvier 2024

VOTE FAVORABLE : adoptée à l'unanimité

## **03. Approbation des CA 2023 Commune et service des eaux**

M. le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2023 et se retire lors du vote. Le conseil municipal réunie sous la présidence de Jacques POIGNON vote le compte administratif :

de la commune pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévues :	1 055 398,49
	Réalisées :	157 488,23
	Reste à réaliser :	65 053,75
Recettes	Prévues :	1 055 398,49
	Réalisées :	425 888,96
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévues :	267 273,00
	Réalisées :	238 489,63
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévues :	268 273,00
	Réalisées :	276 775,85
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	268 400,73
Fonctionnement :	38 286,22
Résultat global :	306 686,95

Du service des eaux pour l'exercice 2023 et arrêt ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévues :	56 617,50
	Réalisées :	4 729,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	56 617,50
	Réalisées :	46 609,59
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévues :	41 741,12
	Réalisées :	34 766,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	41 741,12
	Réalisées :	21 815,08
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	41 880,59
Fonctionnement :	-12 951,48
Résultat global :	28 929,11

VOTE FAVORABLE : à l'unanimité

**4. Approbation des comptes de gestion 2023 pour la Commune et le Service des eaux**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que les compte de gestion sont établis par le Trésorerie de Longwy-Villerupt à la clôture de l'exercice.

M. le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les comptes de gestion 2023 de la Trésorerie de Longwy-Villerupt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE FAVORABLE : à l'unanimité

**5. Affectation du résultat pour le Service des eaux**

Point retiré de la séance. Pas nécessaire

**6. Autorisation signature de marché : projet requalification de l'entrée sud du village**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat,  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du ...,  
Vu le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer les marchés publics suivants :

Marché public de travaux – Requalification de l'entrée sud du village de Fresnois-la-Montagne .

Lot	Corps d'état	Attributaire	Montant HT
Lot n° 1	Réseaux secs	Nom : BABILLON TP Adresse : 66 rue du Béarn 54400 COSNES ET ROMAIN	186 734,80 euros
Lot n° 2	Voirie et aménagements	Nom : TP COLLE Adresse : 86 rue du maréchal FOCH 54720 LEXY	293 060,50 euros
Lot n° 3	Aménagements paysagers	Nom : D.H.R. Adresse : PREVILLE 57160 MOULINS LES METZ	77 5054,69 euros
Lot n° 4	Mobilier urbain – Aire de jeux	Nom : D.H.R. Adresse : PREVILLE 57160 MOULINS LES METZ	76 974,69 euros

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

VOTE FAVORABLE : à l'unanimité

#### **7. Autorisation convention travaux d'éclairage T2L-commune**

M. le Maire donne lecture de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec la T2L.

VOTE FAVORABLE : à l'unanimité

#### **8. Renouvellement convention SPL-XDEMAT**

##### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**

##### **Renouvellement de la convention de prestations intégrées**

Par délibération du 08 novembre 2018 , notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et

Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS, ....

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

#### DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31 décembre 2022 pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

VOTE FAVORABLE : à l'unanimité

#### 9. Questions diverses

Fin de séance : 21h20

La secrétaire de séance,  
Armelle LENDROIT



Fait à Fresnois-la-Montagne

Le Maire,  
Jean-Luc THOMAS

